

"2MSBL"
Société par Actions Simplifiée au Capital de 10.000 Euros
Siège Social : 551 rue des Aigumonts
60940 CINQUEUX

DECISION DU 25 AVRIL 2025

L'An Deux Mil Vingt Cinq,

Le Vingt Cinq Avril, à 17 heures 00,

La société "3MSBL", représentée par Madame Séverine MARCHAL, co-gérante de ladite société, associée unique de la société « 2MSBL », Société par Actions Simplifiée au Capital de 10.000 Euros, divisé en 1.000 actions de 10 Euros chacune, dont le siège est à CINQUEUX (Oise) – 551 rue des Aigumonts,

A fait à l'issue de la signature des statuts de la société « 2MSBL », au siège de ladite société, à CINQUEUX (Oise) – 551 rue des Aigumonts, la déclaration suivante :

"En qualité d'associée unique, exerçant les pouvoirs dévolus à la collectivité des associés, je rappelle l'ordre du jour de la présente réunion :

ORDRE DU JOUR

- Désignation de la Présidence.
- Questions diverses.

J'ai donc pris la décision suivante :

/...

SM

DECISION UNIQUE

Je décide es-qualités, conformément à l'article 14 des statuts, de nommer, en qualité de Présidente de la société, sans limitation de durée, la Société Civile "3MSBL", dont le siège social est à MONTATAIRE (Oise) – 197 Rue Louis Blanc.

Le mandataire social ainsi nommé exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires dont il déclare avoir parfaite connaissance.

Cette désignation est faite pour une durée illimitée.

La Présidente ainsi nommée aura, conformément à l'article 14 des statuts, et sous réserve des limitations qui y sont stipulées, tous pouvoirs pour agir au nom de la société dans la limite de l'objet social.

Elle représentera la société à l'égard des tiers.

Sa rémunération sera fixée ultérieurement.

Madame Séverine MARCHAL, déclare, pour le compte de la société "3MSBL" qu'elle représente, accepter le mandat qui vient d'être conféré à cette dernière, et confirme que ladite société ne tombe sous le coup d'aucune mesure ou incompatibilité susceptible de leur en interdire l'exercice."

L'ordre du jour de la décision à prendre étant épuisé, de tout ce qui précède, il a été dressé et signé par la présidence, le présent procès-verbal, qui sera consigné dans le registre des délibérations sociales.

LA PRESIDENTE

Pour la SC "3MSBL"

Mme Séverine MARCHAL

*Bon pour acceptation
des fonctions de
présidente*

